SIVOS DE L'UNIONGRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE
Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus76430 Graimbouville
☎ 02 35 20 42 52 SIVOSdelunion@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, Le 12 Avril à 18h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Procès-Verbal du 08 février 2023**
- **Communications**
- **Délibérations**
  - 2023-06 : Adoption du Compte de Gestion 2022
  - 2023-07 : Approbation du Compte Administratif 2022
  - 2023-08 : Affectation du résultat
  - 2023-09 : Budget primitif 2023
  - 2023-10 : Participations des communes 2023
  - 2023-11 : Fiscalisation des participations communales
  - 2023-12 : Majoration des heures complémentaires
  - 2023-13 : Convention groupement de commandes pour l'appel d'offres pour la restauration scolaire
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 18h35 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent	X	
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	X	
DENIS Frédéric		X	THIEULENT Eric	X	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	X		VASSE Sylvain	X	
HAUCHECORNE Céline	X		ZEGGAÏ Marie-Laure	X	
HUON-DEMARE Valérie	X		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
LALISSE Tony	X		BOUTEILLER Bruno	X	
BLONDEL Grégory		X	BUREL Ghislaine		X

Pouvoirs : M Grégory Blondel donne pouvoir à Mme Cindy Marie

Secrétaire de séance **:** M Laurent Lemaire a été élu secrétaire de séance.

- ***OUVERTURE :***

La réunion de ce jour est centrée sur le budget. J'ai quelques communications et nous aurons 8 délibérations à prendre.

➢ APPROBATION PV :

PV du 08 février 2023 **Votants : 12** Contre : 0 Abst : 0 Pour :12	**Brigitte ESTRIER :** avant de vous passer la parole, je voulais indiquer que pour la délibération 2023-04 il faut retenir la date du 1er mai et non du 1er mars (erreur de transcription) Avez-vous des remarques ? **Valérie Huon-Demare :** Mme Marie et moi sommes notées absentes alors que nous sommes arrivées en cours. **Brigitte Estrier** : c'est parce que vous étiez absentes lors de l'appel nominal mais ensuite dans la suite du compte-rendu votre arrivée est notée. Votre présence est donc bien prise en compte. Il y a-t-il d'autres remarques ? Non ; donc je soumets ce procès verbal au vote Le procès -verbal de la réunion du 08 février 2023 est adopté à l'unanimité.

➢ COMMUNICATIONS

Objet	Commentaires
Remerciements	**Brigitte Estrier :** je remercie Madame Ghislaine BUREL, Madame Céline HAUCHECORNE et Madame Marie-Laure ZEGGAI pour l'aide apportée aux agents de la cantine. Je remercie la Mairie de Saint Gilles de la Neuville pour la réparation de l'aimant du portail de la cour de récréation de l'école l'envolée ainsi que pour la remise en place du filet du stade et la fixation du tendeur du grillage côté cour de récréation. **Bruno Bouteiller :** j'espère qu'ils ne vont pas s'asseoir dessus. Nous l'avons bien tendu. On verra. **Brigitte Estrier :** à chaque fois qu'ils le font, ils sont repris par les surveillants. **Bruno Bouteiller** : cette fois, cela devrait tenir, nous avons fait ce qu'il faut.
Réunion groupement de commande pour la restauration scolaire	**Brigitte Estrier** : Il y a eu deux réunions avec le groupement de commande pour finaliser le cahier des charges. Nous avons pu bénéficier de l'éclairage d'une élue d'Etainhus qui est de métiers acheteuse dans la fonction publique d'état. Nous avons ajouté la possibilité de passer à 4 composants en cours d'année, sans obligation et la possibilité de ne pas mettre en place le menu végétarien aussi régulièrement car notre dimensionnement le permet (moins de 200 couverts par jour). L'ensemble de la démarche d'appel d'offre devrait se terminer en juin Nous avons d'ailleurs une délibération à prendre pour m'autoriser à passer convention avec le groupement de commande pour ce renouvellement de marché. Mme Valérie Huon-Demare et Mme Cindy Marie, vous étiez présentes avec moi, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? **Valérie Huon-Demare :** cela se passe toujours aussi bien et effectivement, une élue d'Etainhus était présente et nous avons pu avoir son éclairage, ce n'était pas plus mal.
Conseil d'école du 21.03.2023	**Brigitte Estrier :** le conseil d'école a eu lieu le 21mars, le deuxième de l'année. Je remercie Mme Cindy Marie d'avoir représenté le SIVOS en mon absence. Les directeurs ont présenté les différentes manifestations au sein des écoles et les effectifs

Effectifs Graimbouville

Niveaux	Graimbouville	Saint-Gilles	Hors commune	Total Niveau	Total Classe
PS	4	13	1	18	PS/MS = 28
MS	3	7	0	10	
GS	4	7	1	12	GS/CP = 25
CP	3 -1 +2 = 4	8	1	13	
Total	15	35	3	53	

11 PS sont déjà inscrits sur les 13 potentiels pour la rentrée.

Effectifs St Gilles de la Neuville

Niveaux	Graimbouville	Saint-Gilles	Hors commune	Total Niveau	Total Classe
CE1	8	7	1	16	CE1/CE2 = 26
CE2	12	14	3	29	CE2/CM1 = 24
CM1	8	5	0	13	CM1/CM2 = 21
CM2	5	7	1	13	
Total	33	33	5	71	

En fin d'année, 13 CM2 partiront pour le collège et nous attendons à peu près le même nombre de nouveaux élèves pour l'an prochain.

Les points abordés ont été les suivants :

Ecole Henri BOULLEN :

Mr VASSE a remercié le SIVOS pour la réparation du VPI, et fait remarquer que l'atelier informatique fonctionne de mieux en mieux. On peut remercier Mme Cindy Vasse qui a suivi ce dossier.

Pour information, une ATSEM a passé son agrément pour accompagner dans l'eau les élèves de Graimbouville à la piscine et les deux ATSEM sont autorisées à les accompagner pour l'habillage.

Monsieur VASSE, directeur de l'école demande l'achat de nouveaux téléphones.

Ecole L'Envolée :

Mme DELLIER directrice, a remercié Mme MARIE pour son aide pour le DUERP et le Havre Seine Métropole pour la rapidité de réaction et d'information sur les aléas du transport scolaire.

Mme DELLIER a demandé au SIVOS ce qu'il en était des démarches à suivre en cas d'incendie ou autres pendant la pause méridienne. Pour information, je vous avais parlé au dernier conseil de la formation des agents, c'est en cours et ensuite, nous organiserons un exercice sur le temps cantine.

Mme DELLIER demande l'achat de nouveaux bureaux pour l'école, j'attends l'inventaire et la demande écrite de Mme DELLIER.

Cindy Marie : Mme Délier a demandé également à ce que les lignes téléphoniques Ecole et cantine soient séparées. Je dois contacter M Thomas de DPI.

Mais nous allons passer à la fibre, ce ne sera pas fait automatiquement ?

Laurent Lemaire : non, la fibre ne changera rien au problème. J'ai eu M Thomas, il m'a dit que c'était possible.

Brigitte Estrier : je rappelle que l'objectif est d'avoir 2 numéros distincts

Cindy Marie : s'il faut 2 lignes, cela va faire des coûts supplémentaires pour pas grand-chose...

Laurent Lemaire : c'est une sorte de standard qu'il faut, mais il ne faut pas faire une usine à gaz pour un usage qui sera occasionnel.

Brigitte Estrier : je continue mes explorations pour un portable...il s'agit d'un abonnement professionnel donc les prix sont beaucoup plus élevés que pour un particulier.

Eric Thieulent : parce qu'il y a des appels vers la cantine ?

Brigitte Estrier : oui entre le secrétariat et la cantine et il peut m'arriver également d'avoir besoin de joindre la cantinière pour une information. Ce n'est pas très fréquent, les appels sont plutôt sortants vers les parents ou vers le secrétariat.

Cindy Marie : les parents ont aussi fait remonter qu'il y avait un problème de sécurité au niveau de l'arrêt du car de St Gilles dû au mauvais stationnements des parents. Il n'est pas possible de faire d'aménagement supplémentaire, des flyers ont été distribués, la communication a été faite. Il a été acté qu'on ferait appel aux gendarmes.

Valérie Huon-Demare : oui l'information est passée dès qu'ils seront disponibles, ils feront

	des rondes et verbaliseront. **Eric Thieulent :** c'est dû à l'incivilité des parents et les parents se plaignent de l'incivilité d'autres parents ... **Brigitte Estrier :** Les parents d'élèves élus vont-ils renvoyer l'information vers les autres parents ? **Cindy Marie :** je n'ai pas vu d'information de cet ordre.
Inscriptions scolaires	**Brigitte Estrier :** petit point sur les effectifs : 11 élèves ont été inscrits en PS pour la rentrée scolaire 2023/2024 dont un élève hors commune parce que la grand-mère qui sera la nounou habite la commune. Un élève du RPI a demandé son inscription en PS sur Saint Romain de Colbosc, il est en attente d'une réponse 1 élève a été inscrit en CE1 à l'Envolée pour la rentrée scolaire 2023/2024 1 Eléve de CE2 actuel (hors commune) va probablement quiter le RPI. 13 élèves de CM2 partent en 6ème.
Gestion du Personnel	**Brigitte ESTRIER :** je voulais porter à votre connaissance que l'évolution de carrière et de rémunération prévue est retardée à cause de démarches administratives. Après une première information de validation, le Centre de gestion est revenu sur cette décision et demande que le projet du SIVOS concernant l'avancement de grade pour le grade d'ATSEM, le changement du grade pour le grade d'Adjoint Administratif pour l'emploi de secrétaire, et le grade d'adjoint technique pour l'emploi de surveillante/cantinière fassent l'objet d'un avis auprès du Comité Social Territorial qui se réunira le 19 juin 2023. Ces demandes doivent être accompagnées des Lignes Directives de Gestion. Les LDG est un document obligatoire qui expose la politique de gestion des ressources humaines du SIVOS DE L'UNION. La rédaction des LDG, telle qu'elle est exposée par le Centre de Gestion demande des connaissances et du temps. Elles sont rédigées à partir de la trame proposée par le CDG pour des collectivités ayant moins de 10 salariés et décrivent les postes existants, les effectifs, la politique d'avancement de grade, de recrutement, la gestion prévisionnelle, l'égalité professionnelle, la politique de remplacement, l'accueil des stagiaire, les rémunérations et la masse salariale, la santé et la sécurité au travail, le signalement des actes de violences, la prévention de l'absentéisme, la gestion du temps de travail, les heures supplémentaires ou complémentaires et enfin la politique sociale et le dialogue social, la prévoyance et les frais de mission. Elles sont valides pour une période maximale de 6 ans donc 2023 à 2028 et resteront valables tant que l'on n'en écrit pas d'autres. Je les tiens à votre disposition. Ces LDG vont être présentées pour avis au CST de juin. Néanmoins, afin de ne pas faire porter le poids des contraintes administratives aux agents, je souhaite que les délibérations sur les changements de grade de l'ATSEM, l'adjoint administratif et l'adjoint technique qui seront exposées à la réunion du 05 juillet 2023 puissent avoir un effet rétroactif à la date du 01 mai 2023 en particulier pour les agents contractuels, tel qu'on l'avait prévu si vous en êtes d'accord. Avez-vous des questions ? Les membres du SIVOS n'émettent pas d'objection.
Projet « Camion Cuisine »	**Cindy Marie :** en collaboration avec la CU le projet « Camion cuisine » a été proposé aux 2 écoles par l'intermédiaire des Mairies et donc du SIVOS et les directeurs y ont répondu favorablement. Nous avons donc postulé mais il y a beaucoup de candidatures car le projet est gratuit. Pour départager les écoles, ils nous ont demandé les chiffres de la loi Egalim pour passer en priorité celles qui jouent déjà le jeu. API nous a répondu même si leurs chiffres sont globaux et nous attendons la réponse pour savoir si nous serons sélectionnés. **Sylvain Vasse :** je crois qu'il y aura très peu de communes de sélectionnées pour notre région, de l'ordre de 5 je crois. Charlotte Desuares est venue m'en parlé cette semaine lors d'un point agriculture. Il y a énormément de candidatures pour peu d'élus... **Céline Hauchecorne :** c'est quoi exactement ? **Brigitte Estrier :** c'est une animation pendant laquelle les enfants vont cuisiner avec un chef, ils vont confectionner un repas complet et avoir un atelier permettant de passer des messages pédagogiques sur l'équilibre alimentaire, les circuits courts etc.... Le SIVOS a donné sont

	accord pour qu'ils interviennent, les Mairies pour qu'ils s'installent sur les parkings et utilisent un point d'eau et d'électricité et les enseignants ont validé le côté pédagogique. **Valérie Huon-Demare :** c'est un très beau projet, espérons que nous serons retenus.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2023-06 : Adoption du Compte de Gestion 2022 **Votants : 12** Contre : 0 Abst : 0 Pour : **12**	**Brigitte Estrier :** Je rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la Présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable du Trésor Public : - après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, - après s'être assuré que le comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Avez-vous des questions ? Pas de questions Je soumets le compte de gestion au vote : Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées le compte de gestion du Comptable du Trésor Public pour l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part sur la tenue des comptes.
2023-07 : Approbation du Compte Administratif 2022	**Brigitte Estrier :** concernant le compte administratif, dans les documents que nous vous avons adressés vous avez le budget prévisionnel dans lequel la colonne 2022 vous donne les chiffres du compte administratif. Je vous les présente : **En fonctionnement** Dépenses • Prévu : 171 960 € • Réalisé : 154 340.85 € • Reste à réaliser : 0 Recettes • Prévu : 171 960 € • Réalisé : 175 234.20 € (recettes 2022 : 157 461.68 + report 17 772.52) • Reste à réaliser : 0 **En investissement :** Dépenses • Prévu : 7 337 € • Réalisé : 2 111.14 € • Reste à réaliser : 4 000 € Recettes • Prévu: 7337 € • Réalisé : 7337.19 € (recettes 2022 : 5077.10 + report 2 260.09) • Reste à réaliser : 0 **Résultat de clôture de l'exercice** • **Fonctionnement** : 20 893.35 € • **Investissement :** 5 226.05 € • **Résultat global** : 26 119.40€ Les détails par comptes des dépenses et des recettes ont été examinés en commission finances. Vous avez reçu les documents.

Votants : 11
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 11

Avez-vous des questions, besoin de précisions ?
Non, donc je vais quitter la salle et donner la parole au doyen du conseil syndical, M Bruno BOUTEILLER pour le vote du compte administratif 2022.

Bruno Bouteiller : je vous remercie de votre confiance. Je vous reprécise les chiffres de clôture d'exercice du compte administratif :

- **Fonctionnement** : 20 893.35 €
- **Investissement :** 5 226.05 €
- **Résultat global** : 26 119.40€

Approuvez-vous ce budget ?

Hors de la présence de Madame la Présidente, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du SIVOS DE L'UNION 2022.

Brigitte Estrier : Je vous remercie de votre confiance et tiens à souligner le travail en amont de la Commission finances. Je voulais aussi témoigner du sérieux et de la rigueur du travail effectué par notre secrétaire tout au long de l'année ; nous n'avons jamais de litiges avec la Trésorerie. Les relations avec notre correspondante sont cordiales et de bon conseil.

2023-08 : Affectation du résultat

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier :

CALCUL DES EXCÉDENTS 2022

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS
RECETTES Titre Émis	157 461,68	5 077,10	162 538,78
DÉPENSES Mandats Émis	154 340,85	2 111,14	156 451,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)	**3 120,83**	**2 965,96**	**6 086,79**

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
R 002	17 772,52	
R 001		2 260,09

EXCÉDENTS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ
RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2021	**20 893,35**	**5 226,05**	**26 119,40**

il nous faut maintenant procéder à l'affectation du résultat. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, au regard des excédents cumulés suivant,

- Excédent de fonctionnement cumulé de 20893.35 €
- Excédent d'investissement de 5226.05 € (reste à réaliser 4000 €)

La commission finances vous propose de laisser l'ensemble de l'excédent de fonctionnement au fonctionnement et donc d'affecter 0 € du fonctionnement vers l'investissement.
Aujourd'hui, nous n'avons pas de projet précis d'investissement. Nous avons estimé qu'au regard de ce que nous connaissions des besoins d'investissement sur 2023 nous pouvions nous contenter de l'excédent d'investissement. L'objectif est de ne pas bloquer inutilement de l'argent dans la section Investissement. Si un projet survenait en cours d'année, il sera alors temps de prendre une décision modificative dans ce sens.

Avez-vous des remarques ?
En l'absence de question, je soumets cette décision au vote du Conseil syndical : la proposition est adoptée à l'unanimité.

2023-09 : Budget primitif 2023

Brigitte Estrier : Nous passons maintenant à la présentation du budget prévisionnel 2023. Tout d'abord je tiens à remercier notre secrétaire pour la préparation des éléments et les membres de la commission finances qui ont travaillé pour pouvoir vous présenter ce budget.
Je vous rappelle que le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION a opté par délibération 2022/15 du 28 septembre 2022 pour l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du

	01 janvier 2023 soit du BP 2023. La M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la Présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section investissement et de la section de fonctionnement, dans la limité de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition se substitue aux crédits prévus au chapitre 020 et 022 « dépenses imprévues » Je vais donc vous demander de vous prononcer sur le pourcentage autorisé pour les virements de crédits comme le prévoit la M57 et vous propose de la fixer à son maximum soit 7.5%. Vous avez reçu par courrier électronique les pages principales du Budget Primitif de l'exercice 2023. Le passage à la M57 modifie l'intitulé de certains comptes ce qui explique que vous avez des lignes qui passent à 0 et d'autres qui n'existaient pas dans la M14 d'où des baisses ou augmentations relatives pouvant aller jusque 100% entre 2022 et 2023. Je vais vous présenter • les chapitres de la section de fonctionnement équilibrée à 174 500 Euros ⇨ les charges : o Chapitre 11 Charges à caractère général: 54 995 € o Chapitre 12 Charges de personnel : 106 000 € : pas de modification du nombre d'agents mais des mesures salariales et l'augmentation de la valeur du point d'indice o Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 13 505 € ⇨ Les recettes : o Produit des services : 48 006.65 € o Participation des communes : 105 600 €. o L'excédent reporté : 20 893.35 € • les chapitres de la section d'investissement équilibrée à 11 549.05 Euros, ⇨ Les recettes o L'excédent reporté : 5 226,05 € o FCTVA : 6 323 € ⇨ Les dépenses o Opération 11 Achat mobilier et matériel scolaire : 7 049,05 € o Opération 12 Aménagement cantine : 4 000 € o Opération 13 Secrétariat : 500 € • le Budget global étant de 186 049.05 Euros. A remarquer que le montant demandé aux communes est inférieur à celui de 2022 malgré l'augmentation globale du budget. Ceci est la conséquence de l'augmentation de la participation des parents. Tant que l'augmentation de fréquentation est absorbée à moyen constant de personnel nous pourrons contenir la participation des communes. Autrement dit la productivité du SIVOS s'améliore. **Eric Thieulent :** un autre facteur non maitrisable joue sur cet aspect ; c'est l'absentéisme qui fait augmenter les charges. **Brigitte Estrier :** effectivement et heureusement que ceci est compensé partiellement par l'assurance statutaire. **Céline Hauchecorne :** mais il y a une dépense pour l'assurance **Laurent Lemaire :** oui mais beaucoup moins importante que si nous ne l'avions pas. Il faudrait provisionner de fortes sommes si nous n'avions pas cette compensation. **Brigitte Estrier :** d'autant qu'au regard de la fréquentation il est impossible de supprimer un poste de travail en cas d'absentéisme. On doit compenser soit avec une remplaçante soit avec des heures complémentaires… **Eric Thieulent** : c'est vrai qu'il est impossible de reporté le travail au lendemain. **Brigitte Estrier :** Dans ce budget, nous avons inscrit une subvention pour la garderie « Les bambins » d'un montant de 5 000 €. Nous avons reçu la demande, les documents complémentaires que nous avions demandés. Je voulais vous informer que j'avais prévu verser la subvention en 2 temps : environ 60% en mai et le solde après la rentrée en fonction des nouvelles fréquentations. **Brigitte Estrier :** Avez-vous des questions ? Non ; je vous propose donc les délibérations suivantes : ➢ d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023, équilibré en fonctionnement à 174 500 Euros et en investissement à 11 549.05 Euros. Approbation à l'unanimité ➢ conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, d'autoriser Madame la Présidente à
Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnels, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Approbation à l'unanimité

De nouveau, je tiens à saluer le travail effectué par la Commission finances et par la secrétaire du SIVOS en amont de cette réunion et à remercier les membres du SIVOS pour leur confiance.

2023-10 : Participation des communes 2023

Brigitte Estrier : Nous vous proposons une participation des communes d'un montant de 105600 €
Les montants des participations seront donc inscrits sur les Budgets des communes respectives selon la répartition habituelle : 50% sur la base des habitants et 50% sur la base des élèves :

CALCUL DES PARTICIPATIONS COMMUNALES — BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

50% SUR LE NOMBRE D'HABITANTS
BASE TOTALE 1274

GRAIMBOUVILLE	625	habitants	
participation	divisé par	total	
105600	2	52800	
total	div/nb habitant	x nb graimb	A PAYER
52800	1274	625	**25903**

SAINT GILLES	649	habitants	
participation	divisé par	total	
105600	2	52800	
total	div/nb habitant	x nb Sgilles	A PAYER
52800	1274	649	**26897**

50% SUR LE NOMBRE DES ELEVES
BASE TOTALE 111

GRAIMBOUVILLE	42	élèves domiciliés	
participation	divisé par	total	
105600	2	52800	
total	div/nb élèves	x nb graimb	A PAYER
52800	111	42	**19978**

SAINT GILLES	69	élèves	
participation	divisé par	total	domiciliés
105600	2	52800	
total	div/nb élèves	x nb Sgilles	A PAYER
52800	111	69	**32822**

	HABITANTS	ELEVES	TOTAL	
PARTICIPATION DE GRAIMBOUVILLE	25903	19978	45881	43,45%
PARTICIPATION DE SAINT GILLES	26897	32822	59719	56,55%

TOTAL FONCTIONNEMENT	105600

Avez-vous des remarques ?
Je porte ces montants au vote : adoption à l'unanimité

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

2023-11 : Fiscalisation des participations communales
Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier : le Comité syndical du SIVOS de L'union a la possibilité de remplacer la contribution des communes adhérentes par le produit des taxes directes locale, conformément à l'article L5212-20 du CGCT.
Je rappelle que la mise en recouvrement de ces impôts ne peut se faire que si les conseils municipaux, obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés dans un délai de 40 jours.
Je soumets au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2023.
Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2023

	Sylvain Vasse : Je m'interroge sue la nécessité de cette délibération puisque la fiscalisation relève de la décision des communes et non du SIVOS. **Laurent Lemaire :** Ce point serait à revoir pour l'an prochain.
2023-12 : Majoration des heures complémentaires **Votants : 12** Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	**Brigitte Estrier :** Je vous propose une délibération concernant les heures complémentaires effectuées par les agents en fonction des évènements ponctuels (absences, surcharge de travail...) Les heures complémentaires correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine. Je vous propose qu'elles soient majorées comme les heures supplémentaires des temps complets. Le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la possibilité pour le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION de majorer les heures complémentaires. Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique, Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet, Je vous propose : • D'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet concerné et de 25 % pour les heures suivantes jusqu'à la 35ème heure. • Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 12 du budget du SIVOS DE L'UNION. Avez-vous des questions ? **Cindy Marie :** est-ce qu'il y en a beaucoup ? **Brigitte Estrier :** non cela reste ponctuel suite à un arrêt de travail court à la cantine, pour compenser au pied levé ou pour le secrétariat, lors d'une surcharge ponctuelle de travail : budget par exemple. **Sylvain Vasse :** je ne comprends pas pourquoi il faut délibérer... Dans le privé c'est automatique. On ne devrait pas avoir besoin d'une autorisation du Conseil... **Valérie Huon-Demare :** oui mais nous ne sommes pas dans le privé. **Brigitte Estrier :** D'autres remarques ? Non, donc je procède au vote. Adoption à l'unanimité. Merci pour les agents.
2023-13 : Convention de groupement	**Brigitte Estrier :** le marché relatif à la fourniture de repas du SIVOS DE L'UNION arrive à échéance. Une nouvelle consultation doit être lancée. Les communes ETAINHUS, SAINT AUBIN ROUTOT SANDOUVILLE, SAINT VINCENT DE CRAMESNIL ont les mêmes besoins que le SIVOS DE L'UNION et une procédure commune permet d'obtenir des offres de prix plus intéressantes et répondant à la réglementation liée à la loi Egalim. Le Comité Syndical est sollicité pour m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes pour la passation du marché relatif à la fourniture de repas alimentaires et tous les documents relatifs à ce marché. Je vous propose d'adopter la délibération suivante : Vu - Le Code Général des Collectivités Territoriales. - Le Codes Marchés Publics. Considérant - Que le SIVOS DE L'UNION va lancer une procédure pour attribuer le marché relatif à la fourniture de repas alimentaires. - Que les communes d'ETAINHUS, SAINT AUBIN ROUTOT, SANDOUVILLE, SAINT VINCENT DE CRAMESNIL ont les mêmes besoins Le Comité Syndical autorise Madame la Présidente

Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12	- à signer la convention de ce groupement de commandes, désignant la commune DE SAINT AUBIN ROUTOT coordonnateur du marché et fixant les conditions de représentation dans la Commission d'Appel d'Offres - à signer tous les documents s'y afférant La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie **Valérie Huon-Demare :** heureusement que nous avons ce groupement qui nous aide bien pour le marché car c'est très technique.

QUESTIONS DIVERSES : pas de questions diverses

La séance est levée à 19h35

➢ ***signatures***

Brigitte ESTRIER (Présidente)	Cindy MARIE (Vice-présidente)	Valérie HUON-DEMARE	Sylvain VASSE
HAUCHECORNE Céline	Dorothée DELORY	Laurent LEMAIRE	Marie-Laure ZEGGAÏ
Tony LALISSE	Frédéric DENIS	Éric THIEULENT	Grégory BLONDEL
Bruno BOUTEILLER (Suppléant)	Ghislaine BUREL (Suppléante)		